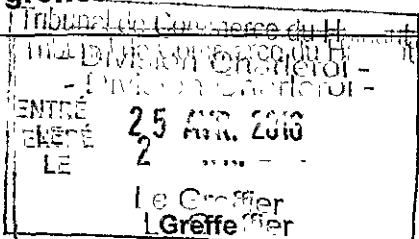


Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



16061768



N° d'entreprise : 0442823905

Dénomination

(en entier) : **GARAGE J. BOURGEOIS**

Forme juridique : société coopérative à responsabilité limitée

Siège : 7134 Epinois, rue des Sinistrés, 7

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

Aux termes d'un acte du Notaire Léopold DERBAIX, à Binche, le 15.04.2016, en cours d'enregistrement, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société coopérative à responsabilité limitée GARAGE J. BOURGEOIS qui a pris les décisions suivantes :

Première résolution : modification de l'objet social.

Après avoir pris connaissance de la situation active et passive de la société arrêtée au 29 février 2016.

Après avoir pris connaissance du rapport justificatif sur la modification de l'objet social établi par les administrateurs le 1er avril 2016.

Ce rapport ainsi que la situation active et passive de la société seront produits au greffe du Tribunal de Commerce compétent en même temps qu'une expédition des présentes.

L'assemblée décide de remplacer l'article 3 de ses statuts relatif à l'objet social de la société par les termes suivants :

« La société a pour objet :

- l'exercice de mandats d'administrateur, administrateur délégué, gérant, liquidateur dans d'autres sociétés ;
- la formation, le conseil, l'assistance et toutes autres prestations de services en matière de création, gestion, administration et transmission d'entreprises ;
- la gestion et les opérations immobilières pour elle-même ou pour compte de tiers, par notamment : l'acquisition, la construction, la rénovation, la transformation, la gestion, la promotion, la vente, la location, la mise à disposition d'immeubles ;
- l'acquisition, la création, la vente, la promotion, la location, la mise à disposition de biens mobiliers et de fonds de commerces ;
- la prise de participations dans d'autres sociétés, l'achat ou la vente de valeurs mobilières ;
- de recevoir et emprunter des fonds et effectuer tous types de placements sous réserve des dispositions légales relatives à la protection de l'épargne publique ;
- l'exploitation, le placement, la vente, la location de distributeurs automatiques de tous types de produits ;
- l'exploitation de garages de mécanique et de stations-services au sens large, y compris la vente de tous produits susceptibles d'y être proposés comme notamment les articles vendus en librairies ou épiceries.
- la vente et la location de véhicules.
- l'assistance et les prestations de services dans le domaine de la construction, de la transformation, de l'équipement et du parachèvement du bâtiment général ;
- la vente, l'importation, l'exportation, le commerce de gros et au détail de tous produits, installations, et matériaux relatifs à la construction et à la rénovation de bâtiments, comme notamment les articles au sens large de plomberie, de sanitaires, de chauffage, de menuiserie, d'électricité, de gros œuvre, de recouvrement, de carrelage, de finition, ...
- la vente, l'importation, l'exportation, le commerce de gros et au détail de lubrifiants, carburants, combustibles et produits pétroliers.
- toutes opérations et prestations de services touchant de près ou de loin au marketing, à la publicité, au packaging, à la promotion, à la conception de tous types de produits ou services ;
- la conception, l'achat, la vente, la location, les prestations de services au sens large en matière d'informatique et de télécommunication, ainsi que toutes activités touchant de près ou de loin à l'internet.
- l'exploitation de car-wash.

La société peut réaliser son objet en Belgique et à l'étranger, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toutes autres manières dans tous types d'entreprises ou sociétés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/05/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

Volet B - Suite

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut également se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non.

Les énumérations ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large. »

Deuxième résolution : changement de dénomination sociale.

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination sociale : la société « GARAGE J. BOURGEOIS » devient ainsi la société « IMMOMAX SC. ».

Troisième résolution : Coordination des statuts.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur Axel BRISON, administrateur de la société, pour coordonner les statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Mentions: expédition, statuts coordonnés, rapport du gérant et état des comptes.

Léopold DERBAIX, Notaire à Binche.